

DEMANDE D'ALLOCATION FAMILIALE DE TRANSPORT (AFT) ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Cadre réservé
à l'administration
N° dossier :

FORMULAIRE À COMPLETER ET À RETOURNER DÛMENT SIGNÉ
au plus tard pour le **15 MARS 2025**

(le traitement des demandes reçues après cette date ne pourra être garanti)

L'ÉLÈVE

Nom : Prénom(s) : Sexe : M F
Date de naissance :
Adresse : n° Rue.....
Code postal : Commune :
Etablissement scolaire fréquenté :
Adresse :
Classe : Régime : Interne Externe Demi-pensionnaire
Diplôme : LV1 : LV2 :
Options ou enseignements de spécialités (à préciser obligatoirement en toutes lettres) :
.....
.....

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom ⁽¹⁾ : Prénom :
(1) en cas de nom différent de celui de l'élève, joindre une copie du livret de famille
Adresse : n° Rue.....
Code postal : Commune :
Téléphone(s) : ☎ Mail :

En cas de situation de garde alternée (1 semaine sur 2), merci de préciser les coordonnées du second tuteur et **transmettre un document officiel précisant les modalités de garde** :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone(s) : ☎ Mail :

Cadre réservé à l'établissement scolaire

Le Chef d'Etablissement atteste l'exactitude des renseignements concernant l'enseignement suivi.
Certifié exact, le :
Signature et cachet du chef d'établissement :

Cadre réservé à la famille

Certifié exact, le :
Signature :

Demande à renvoyer complète à l'adresse suivante :

Maison de la Région
Service Transport
5 rue de Jéricho
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Merci de bien vouloir compléter les informations au verso >>>

LA NATURE DU BESOIN

Être domicilié à **2km ou plus** du point d'arrêt du réseau régional le plus proche ⁽²⁾

Préciser impérativement le point de montée :

Transport(s) emprunté(s) :

Fluo ligne n°

Réseau urbain (préciser son nom)

SNCF-TER : Oui Non

Autres

Absence totale d'offre de transport sur l'aller **OU** le retour (à préciser) :

Absence totale d'offre de transport sur l'aller **ET** le retour

(2) Distance la plus courte à pied relevée entre le domicile et le point d'arrêt le plus proche

LES COORDONNÉES BANCAIRES ⁽³⁾

(Correspondantes à l'adresse déclarée ainsi qu'aux nom et prénom du représentant légal ou de l'élève si majeur à la date de la demande de l'allocation)

(Relevé d'identité bancaire ou postal à agraffer ici)

(3) En l'absence de RIB **correspondant à l'adresse déclarée ainsi qu'aux nom et prénom du représentant légal, ou de l'élève si majeur à la date de la demande de l'allocation**, la demande sera retournée.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Montant de l'aide : 243,00 € 480,00 € 960,00 €

Motif rejet :

- L'enseignement suivi est dispensé dans l'établissement de rattachement
- L'élève dispose de moyens de transport adaptés aux besoins
- L'élève n'est pas domicilié dans le département de la Marne
- L'enseignement suivi ne donne pas lieu à une subvention de transport (études supérieures)
- La distance minimum est inférieure à deux kilomètres ⁽²⁾
- Autre :

CONDITIONS D'OCTROI ET DE VERSEMENT DE L'AFT

Pour bénéficier de l'AFT, les intéressés doivent remplir toutes les conditions suivantes conformément au Règlement Régional de Transport :

- Etre domicilié dans la Marne ;
- Fréquenter un établissement scolaire public ou privé (sous contrat) ou un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou un Etablissement Régional des Enseignements Adaptés (EREA), en qualité d'externe, demi-pensionnaire ou interne ;
- Relever de l'enseignement primaire ou secondaire (de la maternelle jusqu'au Baccalauréat) ;
- Etre scolarisé dans l'établissement d'enseignement correspondant à la "carte scolaire" sauf en cas d'option obligatoire spécifique ou de filière non dispensée dans son établissement naturel de rattachement ;
- Etre domicilié dans une commune différente de celle de l'établissement scolaire fréquenté ;
- Ne pas disposer de moyens de transport adaptés, soit :
 - Absence totale d'offre de transport sur l'aller ET le retour
 - Absence totale d'offre de transport sur l'aller **OU** le retour
- Etre domicilié à **2km ou plus** du point d'arrêt du réseau régional le plus proche

Une seule allocation est versée par famille et par destination. Elle est forfaitaire et annuelle.

L'Allocation Familiale de Transport est versée à année scolaire échue sur la base du **formulaire dûment complété, certifié, et visé par la famille ainsi que par l'établissement scolaire.**